

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE SUBVENTION MAÎTRE D'OUVRAGE PARTICULIER ET SCI (pour gîte et meublé de tourisme labellisé)



Intitulé du projet :

I – LE PORTEUR DE PROJET

🌐 Nom du représentant :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal : Commune :
Téléphone :
Email :

🌐 Raison sociale du porteur (si le porteur est une société type SCI) :
Statut :
Adresse :
.....
Code Postal : Commune :
Téléphone : Télécopie :
Email :
Activité :
N° SIREN :

Nom de l'accompagnateur (consulaire, service développement,...) :

II – LE PROJET

Adresse :
.....
Code Postal : Commune :
Date prévisible de début de réalisation de l'opération :
Date prévisible d'achèvement de l'opération :

Descriptif des travaux ou de l'opération

.....
.....
.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Impacts attendus

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Phasage des investissements : (l'année N correspond à l'année de démarrage du projet qui est à préciser)

Investissements	N	N+1	N+2	N+3

.....

.....

III – LA DEMANDE

Dépenses	Montant
TOTAL	

Coût global du programme d'investissement si différent de la demande :

Aides publiques sollicitées sur les mêmes postes de dépenses que le GIP Haute-Marne (précisez l'organisme) (1)	Aide sollicitée	Aide accordée	Type d'aide
			<input type="checkbox"/> subvention <input type="checkbox"/> prêt (2)
			<input type="checkbox"/> subvention <input type="checkbox"/> prêt (2)
			<input type="checkbox"/> subvention <input type="checkbox"/> prêt (2)
			<input type="checkbox"/> subvention <input type="checkbox"/> prêt (2)

(1) Proratiser les aides si leur assiette est plus large que celle du GIP Haute-Marne.

(2) En cas de prêt, précisez le montant accordé et son équivalent brut de subvention (ESB).

Fait le à

Signature / Qualité / Cachet commercial

ANNEXES

- Devis
- Plan de masse et de situation
- Dossier d'architecte
- Et tout document que vous jugerez utile au dossier

Dossier à retourner à :
 GIP Haute-Marne - 1 rue du Commandant Hugueny - BP27 - 52001 CHAUMONT Cedex
 Tél 03.25.32.88.69 Fax : 03.25.32.88.71 Mail : contact@gip-haute-marne.fr

Déclaration des aides de minimis

Je soussigné
 (nom, prénom et qualité) représentant de

.....
 entreprise unique au sens de la définition figurant à l'article 2.2 du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, déclare :

- n'avoir reçu aucune aide de minimis¹ durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration,
 avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, les aides de minimis¹ listées² dans le tableau ci-dessous, durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration

Intitulé de l'aide	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision) ²	Organisme ayant attribué la subvention et référence du dossier ou de la décision	Montant de l'aide ³

Intitulé de l'aide	Date de demande de l'aide de minimis si non encore perçue ²	Organisme sollicité	Montant de l'aide ⁴

Date, signature et cachet
 (indiquer le nom et la qualité du signataire)

¹ Les aides de minimis constituent une catégorie particulière d'aides publiques pour les entreprises. Les pouvoirs publics qui allouent des aides de minimis ont l'obligation d'informer les entreprises bénéficiaires, du caractère de minimis des aides attribuées. Le montant maximum d'aide de minimis est de 200 000€ par entreprise sur 3 exercices fiscaux.

² Si vous avez reçu une aide de minimis, cette aide a dû vous être notifiée par courrier par l'autorité publique attributaire (Etat, collectivités locales, établissements publics, agences...). Vous ne devez donc pas comptabiliser dans ce montant les aides qui ne sont pas expressément allouées au titre du règlement des minimis.

³ Dans le cas de prêts, garanties ou avances remboursables, indiquer l'équivalent-subvention brut (ESB) qui vous a été communiqué lors de l'attribution de l'aide.

⁴ Dans le cas de prêts, garanties ou avances remboursables, indiquer l'équivalent-subvention brut (ESB) qui vous a été communiqué lors de l'attribution de l'aide.